

Séance du Conseil général, 24 septembre 2018

PROCES - VERBAL

Président: M. Stéphane Brammeier (PLR)

Présents : 33 membres du Conseil général (voir liste en annexe)

7 membres du Conseil communal

l'administrateur communal

Excusés : 8 membres du Conseil général (voir liste en annexe)

Appel, ordre du jour, procès-verbal des séances du 23 avril et du 25 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 est adopté, sans modification. Concernant celui de la séance du 25 juin, M. U. Kroll (soc) précise qu'il a déposé l'amendement au nom du groupe socialiste (point 5, page 6, 4ème paragraphe). Sur ce, le PV amendé est adopté.

2. Informations du Président

RAS.

3. Révision du Statut du personnel

Au nom du Conseil communal, Mme **C. Hunkeler** précise que des travaux sont en cours relatifs à un règlement d'exécution du Statut du personnel. Les compléments à ce règlement concernent l'horaire de travail, la flexibilité de cet horaire, l'introduction de la gestion du temps de travail par timbrage ou le harcèlement sur le lieu de travail et la consommation d'alcool. Ces sujets sont de la compétence du Conseil communal. Les modifications du Statut du personnel relèvent elles de la compétence du Conseil général, et, ce soir, deux points sont à traiter : le nombre de jours de vacances et le congé paternité. Les dispositions relatives au premier point sont mises au niveau de celles du personnel de la fonction publique cantonale ; concernant le congé paternité, le Conseil communal tient à faire plus de place à ses employés masculins au

moment de la naissance de leurs enfants. La Commune seule ne peut pas établir l'égalité entre parents et introduire un congé parental. Les discussions au sein du Conseil communal ont porté sur un congé paternité allant jusqu'à 40 jours. Voulant être juste sans être trop généreux, l'exécutif propose un congé de 20 jours.

Mme **C. Dutoit** annonce que le groupe des Verts déposera un amendement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Les Verts (Mme **C. Dutoit**) saluent l'engagement du Conseil communal, mais demandent, par voie d'amendement, que celui-ci soit élargi aux pères adoptifs. Cette disposition n'aura qu'un impact limité, mais est un signe fort en faveur de l'adoption.

Rappelant que la Commune doit rester un employeur attractif, le PLR (Mme **P. Borloz**) propose toutefois, par voie d'amendement, d'adapter la législation par étapes, limitant le congé paternité à 10 jours et l'augmentation du droit aux vacances à 1 jour.

Au vote, **l'amendement des Verts à l'art. 61** du Statut du personnel, disposant que la personne nommée a droit à un congé extraordinaire payé de 20 jours en cas de naissance de l'enfant de la personne nommée *ou à l'occasion de l'adoption d'un enfant*, est **accepté par 29 oui et 1 non.**

L'amendement du PLR à ce même article, limitant le congé extraordinaire payé à *dix jours* est refusé par 11 oui et 18 non.

L'amendement du PLR relatif à l'art. 63 du Statut du personnel, proposant que

- il soit accordé à la personne nommée annuellement 23 jours de vacances (état actuel : 22 jours, proposition du Conseil communal : 25 jours),
- ce droit soit porté à 28 jours pour la personne âgée de plus de 50 ans et pour les apprentis et jeunes gens de moins de 20 ans (état actuel : 27 jours, proposition du Conseil communal : 30 jours),
- ce droit soit porté à 33 jours pour la personne âgée de plus de 60 ans (état actuel : 32 jours, proposition du Conseil communal : 35 jours),

est refusé par 11 oui et 19 non.

Sur ce, l'arrêté amendé selon les propositions du groupe des Verts pour l'art. 61 est accepté par 24 voix favorables contre 5.

4. Adhésion de la Commune au syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois SSCL

Le Conseil communal (M. **A. Rapin**) présente diverses variantes étudiées avant de mettre en place le SSCL sur l'intégralité du Littoral neuchâtelois. La géométrie du SSCL épouse celle des 4 régions décidées par le Canton. La volonté des Communes du Littoral a été la création d'un seul syndicat pour regrouper maintenant pompiers volontiers et professionnels, puis, plus tard, les organes de commandement de la protection civile. La Ville de Neuchâtel assurera un mandat de prestations pour les Communes membres du Syndicat, avec rétribution annuelle maximale (price cap) limitée, tout dépassement de ce montant étant à charge de la Ville. Tout le personnel actuellement engagé sera licencié au 31 décembre 2018, puis repris par le nouveau syndicat au 1^{er} janvier 2019. A terme, il conviendra d'intégrer au mandat de prestations le service de l'ambulance, la visite des bâtiments techniques en matière de prévention, voire une coopération en matière de sécurité urbaine pour la formation du personnel et l'organisation de manifestations. Si l'arrêté est refusé, la Commune devra alors négocier un mandat de prestations isolé avec la Ville de Neuchâtel.

Le groupe socialiste (M. **B. Hunkeler**) souscrit aux choix du Conseil communal, voit sa question relative à l'embauche du personnel déjà résolue, mais aurait salué la forme épicène pour la rédaction du règlement du syndicat. Il approuvera arrêté et règlement.

La conseillère communale de la Ville de Neuchâtel a été convaincante lors de la présentation du projet à Marin (Mme **P. Perret**, au nom des Verts). Le Syndicat permet des synergies et de réduire les coûts ; la Ville de Neuchâtel a pour la gouvernance du Syndicat le personnel adéquat et s'engage financièrement. Attention toutefois, les temps d'intervention sont augmentés par la centralisation, mais ils restent dans les normes fédérales. Le groupe accepte arrêté et règlement.

- M. **J.J. Wenger**, au nom du groupe PLR, rappelle que des économies avaient été promises lors du mandat de police unique, et que, désormais, les charges liées à la sécurité ont presque doublé au titre des frais de gestion ; il faut rester vigilants. Le PLR adhère toutefois aux choix du Conseil communal.
- M. **J. Guillén**, au nom du groupe Ralliement-Vert'libéraux, ne voit aucun inconvénient à ce que deux corps de métiers coopèrent au service de la population.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, tout comme l'arrêté et le règlement.

5. Zone réservée Sur-les-Rues, création

Le Conseil communal (M. **A. Rapin**) dispose d'une stratégie relative aux 5 pôles de développement communaux et participe activement à une étude sur le trafic sur la région de la Côte; il soumettra en date du 12 novembre 2018 une demande de crédit pour la rédaction d'un avant-projet au plan d'aménagement local PAL. La zone dite de Sur-les-Rues concerne environ 4 hectares, avec plus de 40 propriétaires, dont environ la moitié ne veut pas construire

actuellement. Elle n'est pas équipée et ne dispose pas d'un accès suffisant. Le Conseil communal, suite à la séance publique d'information et l'avis des propriétaires, se pose la question de savoir comment aller de l'avant dans ce pôle de développement communal, aussi inscrit dans le plan directeur cantonal comme pôle cantonal de développement du logement. La création d'une zone réservée ZR s'inscrit dans le sillage d'une interdiction temporaire de construire décrétée en 2016, pour une durée de deux ans. Elle permet de réfléchir et de trouver une solution pour l'urbanisation du secteur qui devrait accueillir, selon les dispositions cantonales, une densité de 150 habitants/emplois par hectare. Si une nouvelle construction dans le secteur devait aller à l'encontre de la rédaction d'un plan de quartier, ou rendre cette rédaction plus difficile ou plus onéreuse, le Conseil communal, suite à l'adoption de la ZR, pourrait refuser d'octroyer le permis de construire. La question de l'équipement du secteur, déjà traitée dans le cadre d'un programme d'équipement du Coteau de Corcelles, sera reprise dans l'élaboration du plan d'affectation pour ce secteur et du plan d'aménagement local.

Le groupe socialiste (M. L. Muhlemann) entrera en matière sur le projet. Il a des raisons semblables à celles du Conseil communal, espère convaincre les propriétaires pas très favorables à une urbanisation cohérente du secteur et éviter à tout prix le mitage du territoire en ces lieux.

Le groupe des Verts a pris acte des cinq poches de densification du territoire communal (Mme V. Attinger). Il se questionne toutefois sur l'intérêt d'accroître la population locale au vu des nombreux appartements vacants. Réfléchissant sur l'attractivité d'une Commune, le groupe ne prône pas nécessairement l'augmentation du nombre de ses habitants et préfère la qualité de vie aux nuisances du trafic, sachant que les infrastructures communales doivent aller de pair avec l'augmentation de la population. Accorder limitation du trafic et augmentation de la population revient à résoudre la question de la quadrature du cercle. Se donner cinq ans de réflexion n'est pas de trop, tant la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire est difficile d'application. En termes de densité, il faudra exploiter au maximum une éventuelle marge de manœuvre laissée par les services cantonaux. Mais le groupe se pose la question de la séquence des démarches. S'il adhère à la demande du Conseil communal, il n'a toutefois aucune garantie en termes de préservation des espaces verts ou de la qualité de vie.

La création d'une zone réservée (M. **J. Sordet**, au nom du PLR) permettra d'avoir une base (plan de quartier) que nous pourrons intégrer dans le nouveau Plan d'aménagement local.

Le groupe Ralliement-Vert'libéraux (M. **M. Lauenstein**) est conscient de la situation difficile, avec un grand nombre de propriétaires, des avis partagés et des terrains disparates. La nécessite du remaniement parcellaire est donnée, mais qu'en est-il de l'accord de tous les propriétaires ? Le groupe souhaite bonne chance au Conseil communal pour trouver, durant les cinq prochaines années, les solutions aux problèmes techniques et humains générés par cette situation.

Le Conseil communal (MM. **A. Rapin** et **D. Boillat**) imagine une approche par secteurs, tout en gardant une vision globale pour la zone en matière de mobilité douce, de biodiversité, de zones vertes et de paysage, dans le sillage des planifications supérieures (plans directeurs cantonal et régional). Le concept des pistes cyclables et des liaisons piétonnes sera élaboré dans le cadre du plan de quartier, la maximisation des surfaces constructibles sur un petit volume devrait autoriser la création de zones vertes appréciables.

L'entrée en matière, puis l'arrêté sont alors acceptés à l'unanimité.

6. Evacuation des eaux de ruissellement dans la région des Nods

Le Conseil communal (M. **T. Perret**) indique que les mesures proposées ont pour but final de temporiser l'afflux d'eau de ruissellement dans le Ruz-Châtru; il s'agit d'un complément au Plan général d'évacuation des eaux PGEE, en partie hors de la zone d'urbanisation. Les mesures proposées sont aussi une réponse aux interventions d'habitants du quartier des Nods auprès des autorités communales et cantonales, suite à des inondations provoquées par le ruissellement d'eau provenant notamment des routes cantonales en amont. Une étude de tout le bassin versant a montré que le bassin d'accumulation de Cudret pouvait être utile pour stocker temporairement ces eaux de ruissellement; elle a aussi mis en évidence que la Commune utilise, pour ses propres besoins, une conduite appartenant au canton. La pose de la nouvelle conduite communale se fera en parallèle avec les travaux sur l'assainissement du réseau d'eau potable et la création d'un trottoir sur la Route des Nods. Les charges des trois éléments du projet sont réparties entre canton et Commune; des subventions seront requises pour une partie des travaux communaux.

Au nom du groupe socialiste, M. **U. Kroll** juge le projet important afin d'augmenter la capacité du réseau à récolter les eaux claires ; par ailleurs, la Commune doit prendre ses responsabilités et poser sa propre canalisation, afin de laisser les capacités cantonales intactes. A titre personnel, il se pose la question des mesures constructives à entreprendre par les propriétaires pour limiter les risques d'inondations et s'interroge sur le lien et projet évalué ce soir et Plan général d'évacuation des eaux PGEE. Le Conseil communal (M. **T. Perret**) répond que, parfois, un simple rehaussement d'un muret suffit à préserver un bien immobilier ; par ailleurs, le projet est un complément au PGEE, qui doit rester un instrument évolutif, notamment au regard de l'évolution climatique.

Le groupe des Verts (Mme **P. Perret**) trouve le projet adéquat dans le sens où il permet de mieux gérer les crues du Ruz-Châtru et d'éviter les inondations aux Nods. Par contre, il se pose la question du traitement des eaux de superficie récoltées dans les dépotoirs des routes cantonales, sachant que plusieurs milliers de véhicules transitent chaque jour sur les deux routes concernées, et que ces eaux sont donc potentiellement polluées par diverses substances provenant des véhicules.

Le groupe Ralliement-Vert'libéraux (M. **S. Guye**) entre en matière, au vu de la nécessité d'intervenir. Il se demande dans quelle mesure la taxe d'équipement ne peut pas financer le projet.

M. P. Borloz (PLR) indique que son groupe soutient également le projet.

Le traitement des eaux de ruissellement n'a pas été abordé lors des séances avec les services cantonaux compétents, informe le Conseil communal (M. **T. Perret**). Par ailleurs, le Canton reste le maître d'œuvre du projet qui concerne principalement des routes cantonales, et ce sont ses mandataires qui ont fixé tracé et diamètres des canalisations et utilisation du bassin d'accumulation de Cudret. A la question de savoir si la Route des Nods sera élargie (Mme **P. Perret**), le Conseil communal répond que les travaux d'installation de la conduite d'eau et d'évacuation des eaux claires, de même que la construction du trottoir se feront, dans le gabarit routier actuel.

L'entrée en matière est acceptée et l'arrêté ensuite adopté à l'unanimité.

7. Motion Ralliement-Vert'libéraux, vélospots sur territoire communal

Au nom du groupe RAVL, Mme **E. Gretillat** rappelle que nos concitoyens peuvent utiliser des vélos mis à disposition avec un abonnement annuel de CHF 60.- pour se mouvoir librement sur le Littoral. Si le Littoral Sud est bien équipé, le Littoral Nord (et notre Commune) ne l'est pas. Le groupe demande au Conseil communal la possibilité d'implanter une à deux stations de location afin de favoriser la mobilité douce, en complément à son action sur les vélos électriques.

Au nom du Conseil communal, qui soutient le projet, M. **D. Boillat** demande au groupe de retirer sa motion. De discussions sont en cours au sein de la Commission régionale des transports 1 (aussi Commission Mobilité de la COMUL) pour trouver une nouvelle solution au système actuel de gestion des vélos (notamment fermeture) et mettre en place une nouvelle stratégie sur l'intégralité du territoire de la COMUL, avec des changements de vélos, mais aussi de système informatique. Le Conseil communal informera sur les solutions finalement choisies.

Sur ce, la motion est retirée.

8. Motion Les Verts, écofontaines

On reproche souvent aux « écofontaines » de ne plus fournir une eau potable, mais ces fontaines permettent une forte économie d'eau, atteignant sur une année, à l'exemple d'une fontaine dans une Commune voisine, deux milliers de mètres-cube d'eau. Le groupe des Verts (Mme V. Attinger) demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des écofontaines sur les fontaines dont le débit est assez important. Ce système permet un renouvellement de l'eau dans la fontaine, et une diminution par 10 de la consommation.

Le Conseil communal a déjà installé des systèmes permettant la fermeture nocturne, munis de vannes automatiques ; il poursuit sa réflexion sur la question, sachant que le système « écofontaine » ne peut pas être installé sur les petites fontaines. Il ne s'oppose pas à la motion (M. **T. Perret**).

La motion est acceptée à l'unanimité.

9. Interpellation PLR, aménagements supplémentaires pour la nouvelle salle de sports

Le Conseil communal a produit un rapport donnant une réponse aux trois questions de l'interpellation et ne va pas plus détailler les mesures et projets, notamment au niveau de la salle de spectacles et ancienne halle de gym (M. F. Gretillat).

Le groupe PLR, par la voix de M. **J.J. Wenger**, remercie le Conseil communal de ce rapport, l'interpellation est donc classée.

Interpellation PLR, avancement du rapport 17.014, demande de crédit pour l'équipement de la zone industrielle de la Chapelle

Le Conseil communal constate que la construction du bâtiment Chapelle 58 a pris du retard, et que le terrain au Nord de cet édifice est instable. Toutefois, les espaces de stockage pour la Commune sont à disposition, tout comme de nouveaux locaux sont accessibles à la voirie dans le complexe « nouvelle salle de sports – parking souterrain » à la Rue de la Croix 4. Par ailleurs, la Commune n'est pas touchée par les conflits entre le maître d'œuvre du bâtiment Chapelle 58 et ses mandataires (M. **T. Perret**).

Le **PLR** est satisfait de la réponse du Conseil communal, notamment de savoir que la Commune n'est pas concernée par les conflits liés au chantier et aux tractations entre assurances. L'interpellation est donc classée.

11. Interpellation Les Verts, entretien d'une haie à Chantemerle

Le Conseil communal concède que l'entretien a été mal conduit, avec une machine inappropriée et une taille un peu forte. Cette situation résulte d'une mésentente entre service forestier et entreprise mandatée. Les noisetiers sont toutefois très résistants, ils survivront à la taille, et tout retournera à la normalité sous peu (Mme **A. Kaufmann**).

Le groupe des Verts prend acte, sans commentaires. L'interpellation est donc classée.

12. Nominations à diverses Commissions

| Commission | Membre démissionnaire | Membre nommé |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Finances | M. S. Brammeier, PLR | Mme S. Beshaj, PLR |
| Naturalisations / agrégations | M. B. Hunkeler, soc. | M. U. Kroll, soc. |
| Patinoires du Littoral, Conseil intercommunal | Mme N. Stähli, Verts | Mme N. Galland, Verts |

13. Divers

RAS

14. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donne des informations sur

- la situation en matière de sécurité urbaine (une agente en arrêt de travail, un poste en train d'être repourvu),
- la situation du stationnement à la Grand-Rue, à Corcelles (numéros 2 à 6),
- la création d'une place de dépose à Porcena,
- l'avancement du plan de stationnement,
- la vente de bois de feu en cartons au point de collecte des déchets de Porcena et à Chantemerle,
- la fin du chantier de la salle de sports Juliette et du parking souterrain, qui sera réceptionné le 5 octobre,
- l'inauguration de ce complexe, le 22 novembre 2019, à 19 heures,
- le fonctionnement du chauffage à distance Safrières 2.

Fin de la séance à 21h45.

Pour le PV: Pierre Muhlemann, a.c., février 2018

Liste de présence, 24 septembre 2018 (séance n° 11 de la législature 17 - 20)

| Attinger | Verena | $\overline{\square}$ | Henguely | Catherine | \checkmark |
|--------------|-------------|-------------------------|----------------|--------------|-------------------------|
| Beshaj | Silvana | $\overline{\checkmark}$ | Hunkeler | Baptiste | $\overline{\checkmark}$ |
| Borel | Jean-Claude | \checkmark | Kroll | Ulrich | |
| Borloz | Patricia | | Lauenstein | Michaël | |
| Bourquin | Anita | $\overline{\checkmark}$ | Leclerc | Christophe | Е |
| Bourquin | Luc | $\overline{\checkmark}$ | L'Eplattenier | Claude | $\overline{\checkmark}$ |
| Brammeier | Nicole | Е | Martin | Fanny | Е |
| Brammeier | Stéphane | $\overline{\checkmark}$ | Mateescu Dall. | Ionica | $\overline{\checkmark}$ |
| Cand | Steve | $\overline{\checkmark}$ | Moro | Catherine | Ε |
| Capelli | Karin | Е | Muhlemann | Loïc | $\overline{\checkmark}$ |
| Dallais | Philippe | $\overline{\checkmark}$ | Pancza Blanc | Cécile | $\overline{\checkmark}$ |
| Da Pare | Silvio | $\overline{\checkmark}$ | Perret | Pierrine | $\overline{\checkmark}$ |
| Desbaillet | Olivier | $\overline{\checkmark}$ | Rapin | Esther | $\overline{\checkmark}$ |
| Devanthéry | Pascal | $\overline{\checkmark}$ | Sauvant | Yves | Ε |
| Dutoit | Cloé | $\overline{\checkmark}$ | Schneider | Ghislaine | $\overline{\checkmark}$ |
| Duvillard | Béatrice | $\overline{\checkmark}$ | Schwab | Sandra | $\overline{\checkmark}$ |
| Gashi | Arti | \checkmark | Sordet | Jim | |
| Gretillat | Elena | $\overline{\checkmark}$ | Tissot | Vanessa | $\overline{\checkmark}$ |
| Guillaume-G. | Nicolas | Е | Wenger | Jean-Jacques | $\overline{\checkmark}$ |
| Guillén | José | | Wildhaber | Jean-Pierre | Ε |
| Guye | Stéphane | | | | |

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire